

## **ENTRETIEN DU 15 SEPTEMBRE 2020**

### **Commune d'Onans/Association de la Protection des Paysages des 2 Vallées Vertes (2P2VV)**

Personnes présentes : Mr le Maire Claude HUEBER, Mr Jean-Pierre MOURAT Conseiller municipal, Mr Marc VERMOT-DESROCHES Président de l'association 2P2VV, Mr Elisée LINGLOIS Membre de l'association 2P2VV

Secrétaire de séance : Mme Agnès PELLETIER Conseillère municipale

*Début de la réunion à 20h*

Claude Hueber a débuté tout d'abord la réunion en évoquant succinctement les projets de la commune, dépenses et économies, à savoir :

#### **Les projets à budgétiser :**

- la restauration de l'école (étude en cours), où malgré la présence de subventions possibles jusqu'à 80%, le reste à charge pour la commune avoisinerait les 200 000 € (Appartements, commerce, mode de chauffage et isolation). Avant, 4700 €/an de chauffage étaient nécessaires par utilisation du gaz.
- Suite aux avis des experts consultés, consolidation de la partie cuisine de la salle des fêtes qui se désolidarise du reste du bâtiment. (Démolition 140 000 €, ou consolidation, plusieurs dizaines de milliers €, sans l'isolation, voir également le mode de chauffage car 3600 €/an actuellement).
- Étude d'un chauffage centralisé des bâtiments publics avec l'installation d'une chaudière à granulés au sein de l'école. (Ceci pour l'ancienne école, salle des fêtes, appartements, mairie).
- La voirie : une étude est en cours afin de sécuriser les usagers et de palier aux excès de vitesse. (Chicanes, signalisation, panneaux stop, passages piétons supplémentaires, zones cyclistes et piétons en sécurité etc). Travaux à échelonner par secteur.
- Apporter une solution pour limiter les inondations dans le bas du village (plusieurs hypothèses)
- Réhabilitation des anciens vestiaires suite à la très prochaine installation d'un cabinet d'infirmières 2377 € d'aménagement. Il manque également une main courante pour se conformer aux normes d'accessibilité (coût : 4600 €).

#### **Les économies déjà réalisées :**

- L'implantation de poteaux avec éclairage à Led, a fait économiser 6000 €/an.
- Réalisation en interne des branchements d'assainissement des bâtiments publics, économie 7500 €.

Rien de somptuaire, mais ces projets ont un coût. Les deux listes électorales avaient des projets similaires. La commune ne peut plus compter sur les revenus générés par les forêts, recettes et dotations, ceux-ci diminuant d'année en année. La gestion de la forêt demandera plutôt un investissement conséquent les années à venir.

A savoir aussi que la compensation de la taxe d'habitation est incertaine dans l'avenir. C'est pourquoi l'éolien est une rentrée de trésorerie à ne pas rejeter et cadre dans le programme de la transition énergétique nationale.

Propre et recyclable à 97%, le vent ne coûte rien, et l'énergie produite vaut 60 à 70€ le MWh de la construction au démantèlement. Toutes les études de Valeco prennent en compte les contraintes écologiques et de nuisances minimales pour l'implantation des éoliennes. Ceci nous semble un bon compromis.

En réponse à la présentation des besoins financiers de la commune, Mr VERMOT-DESROCHES et Mr LINGLOIS ont expliqué qu'une analyse financière des comptes de la commune a été réalisée par un maire ? (Aucun nom cité) et que la trésorerie serait suffisante.

En ce qui concerne l'école, sa réhabilitation ne leur paraît pas envisageable au vu des dépenses nécessaires à engager. S'il n'y a pas d'argent il ne faut rien faire.

Ils considèrent également que les communes environnantes s'en sortent très bien avec des ressources financières inférieures et ne seraient pas opposés à une hausse éventuelle des impôts. Nous faisons noter qu'une commune comme Onans dispose d'un réseau de routes, rues et chemins à entretenir beaucoup plus conséquent que les villages avoisinants.

L'association nous présente les nuisances à 500 mètres et nous présente la photo montage de l'époque.

L'association reste opposée au projet éolien et préfère le nucléaire à 100%.

Soucieux de la dévaluation de leurs biens immobiliers et de la protection des paysages, ils proposent l'installation de panneaux photovoltaïques.

Claude Hueber et son équipe ont déjà étudié avec attention des alternatives au projet éolien avec du photovoltaïque sur un bâtiment public et en parc. Le retour sur investissement est de 9 à 12 ans sur les bâtiments et le recyclage coûteux des panneaux après 20 ans, sans intérêt ni réels bénéfices. Pour des parcs photovoltaïques il faut de l'ordre de 25 ha par tranche (trois à quatre tranches), pour un revenu identique au projet éolien. Cela nécessiterait de trouver à Onans des terrains dégradés ou friches pour une rentabilité suffisante, et la commune ne dispose pas de ce type de terrain. (Utilisation de prairies agricoles et forêts non préconisée, les autorisations préfectorales concernent le plus souvent des terrains déclassés, dégradés.

Pour la hausse des impôts, il faudrait peut-être demander à la population, car nous pensons que cela ne ferait pas l'unanimité.

Pour la situation financière de la commune, nous sommes en place et il doit manquer des chiffres à l'analyse de ce maire, non au contact des réalités d'Onans ?

Les membres de l'association 2P2VV regrettent que les réunions du conseil municipal se déroulent à huis clos car ils souhaitent y participer afin d'obtenir des informations (zone géographique, informations techniques...), tout comme les réunions avec le groupe Valeco.

Pour l'heure, le préfet avait demandé que les réunions du conseil municipal soient faites à huis clos en raison des risques sanitaires actuels et par ailleurs aucune avancée significative (aucune décision municipale) pendant cette crise n'a eu lieu sur le programme éolien

En ce qui concerne la réunion avec Valeco, la commune regrette les incivilités commises pendant cette soirée où toutes les questions étaient abordées. L'association nie les faits. Nous annonçons que l'association sera informée en même temps que les habitants des décisions prises par le conseil municipal.

Claude Hueber et Jean-Pierre Mourat ont précisé que les 240 mètres n'étaient plus d'actualité, max.200 mètres de haut et éloignement du village 1500 mètres, qu'un projet de financement participatif était à l'étude pour les habitants, proposition faite par la commission énergie après les premières études du dossier.

Il ne faut pas diaboliser l'installation des éoliennes par le photomontage. Toutes les études sur la faune, sur la flore et sur le bruit ont été pour l'instant favorables, Valeco en tient compte, il y a des obligations légales.

L'association souhaiterait la mise en place d'un référendum concernant le projet éolien. La municipalité n'écarte pas la possibilité de consulter la population du village, en effet cela a été annoncé, et nous serons amenés à démarcher la population pour toutes les explications sur le sujet.

La municipalité regrette la multiplication des panneaux hostiles de l'association qui divise la population et qui ne favorise pas la vente de terrains constructibles à Onans. De plus tous les clients qui visitent les terrains nous confirment ne pas être contre les éoliennes, mais ne veulent pas venir dans un village en tension, car ils cherchent avant tout la tranquillité. Seuls deux terrains sont réservés, or les sommes investies par la commune sont importantes et le projet doit être rentabilisé.

Quant à l'association, celle-ci affirme que le projet éolien est responsable de la situation et promet de mettre davantage de panneaux. « Même si le référendum était favorable aux éoliennes nous resterions mobilisés contre et laisserions les panneaux ».

Claude Hueber et Jean-Pierre Mourat regrettent qu'aucune proposition n'ait été faite par l'association, ainsi que son attitude jusqu'au-boutiste, car la volonté d'épanouissement de la commune reste dans le cœur des habitants. Les choix de notre équipe se font avec une vision à long terme et en phase avec les besoins économiques du village et le bien-être de la population d'Onans.

Conclusion : Ce débat a été très animé et conflictuel. Des invectives personnelles ont été prononcées. Cette soirée n'a pas pu aboutir à un accord entre les deux parties.

*Heure de fin de réunion à 21h15.*